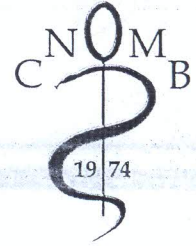




REPUBLIQUE DU BURUNDI
ORDRE DES MEDECINS DU BURUNDI



Conseil National

**DECISION DE NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU PROVINCIAL DE L'ORDRE
DES MEDECINS DU BURUNDI EN PROVINCE DE : KAYANZA**

Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burundi,

Vu le décret – loi N° 100/187 du 4 juin 1974, portant création de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Vu les Statuts de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Tenant compte des élections du Bureau provincial de l'Ordre des Médecins du Burundi tenues à **NGOZI** en date du 21 juillet 2021 ;

DECIDE CE QUI SUIT :

Article 1 : Sont nommés Membres du Bureau Provincial de l'Ordre des Médecins en Province de **KAYANZA** :

1. Président : Dr MUKAMARAKIZA Collade
2. Vice-Président : Dr IRAMBONA Dauphine
3. Secrétaire : Dr CONGERA Célestin
4. Membre : Dr NDAYISABA Emmanuel
5. Membre : Dr NKEZABAHIZI Fabrice

Article 2 : Le mandat du Bureau Provincial de l'Ordre des Médecins du Burundi est de 2 ans Renouvelables une seule fois.

Article 3 : La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

